

Consultation des membres de la CSQ, dont L'APL fait partie en vue
de la prochaine négociation.

du 28 octobre au 11 novembre 2026



Les alliances syndicales et le Front commun

Consultation en prévision de la négociation 2028

NÉGO 2028

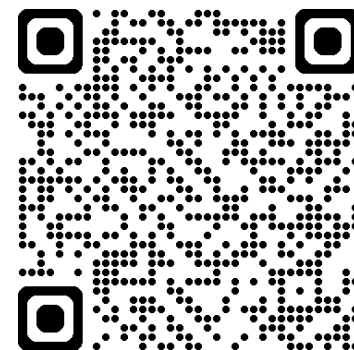
**UN AVENIR
QUI NOUS
RASSEMBLE.**



Première partie de la consultation :

Les alliances syndicales et le Front commun

(pour les matières intersectorielles des services publics du
Québec – scolaire, collégial, de la santé).



 [Questionnaire sur le Front commun](#)



Les consignes pour d'identification sont importantes afin que L'APL puisse recevoir une compilation de réponses de ses membres à la suite de la consultation.



Identification

Langue : Français - Français ▼

Dans le but de définir notre cadre stratégique et nos orientations de négociation en vue du renouvellement de la convention collective qui arrive à échéance le 31 mars 2028, nous souhaitons vous consulter sur la pertinence de former un front commun en prévision de la prochaine ronde de négociation.

*Êtes-vous :

- ☒ Membre d'un syndicat
- ☐ Membre de l'exécutif de mon syndicat

Vous êtes : Membre d'un syndicat

*De quelle fédération, de quel regroupement ou de quelle association faites-vous partie?

Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) ▼

Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ)

*De quel syndicat êtes-vous membre?

Association des professeurs de Lignery - Z27 ▼

Association des professeurs de Lignery – Z27

Front commun

* Le bilan réalisé à la suite de la dernière ronde de négociation a mis en lumière que le Front commun CSQ-CSN-FTQ-APTS a été une expérience positive à répéter la prochaine négociation. On considère que les gains réalisés n'auraient pas été possibles sans l'alliance syndicale que nous avons formée. On a souligné que la force du nombre du Front commun rendait celui-ci incontournable, donnait une visibilité exceptionnelle aux organisations qui le composaient et entraînait une plus grande mobilisation des membres.

Malgré ce bilan positif, la question se pose de savoir s'il nous faut envisager la prochaine ronde de négociation dans la perspective d'une alliance syndicale qui respecte l'intégrité de la CSQ comme centrale.

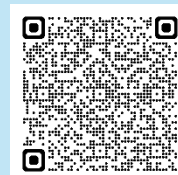
1. Dans quelle mesure êtes-vous en accord avec une stratégie de négociation qui laisse place à un front commun, pour autant que la conjoncture et les objectifs de la négociation s'y prêtent?

- ☐ Tout à fait en accord
- ☐ Plutôt en accord
- ☐ Neutre
- ☐ Plutôt en désaccord
- ☐ Tout à fait en désaccord



Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur
les Alliances syndicales et le Front commun :

- Fonctionnement
- Historique
- Avantages et inconvénients
- Orientations



→ PPT de présentation de la CSQ

Précédent

Envoyer

Faites « Envoyer ».

**Vous avez terminé la 1^{ère} partie de
la consultation. Merci !**

Les orientations de négociations

Consultation en prévision de la négociation 2028

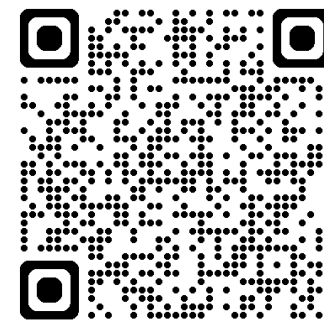
NÉGO 2028

**UN AVENIR
QUI NOUS
RASSEMBLE.**



Deuxième partie de la consultation :

Les orientations de négociations



 [Questionnaire sur les orientations de négociation](#)



Les consignes pour d'identification sont importantes afin que L'APL puisse recevoir une compilation des réponses de ses membres à la suite de la consultation.

NÉGO 2028

UN AVENIR
QUI NOUS
RASSEMBLE.

Identification

Langue : Français - Français ▼

Dans le but de définir notre cadre stratégique et nos orientations de négociation en vue du renouvellement de la convention collective qui arrive à échéance le 31 mars 2028, nous voulons connaître quelle importance relative vous accordez à différents éléments des matières qui seront ou qui pourront être traitées à la table centrale de négociation.

*Êtes-vous :

☒ Membre d'un syndicat

☐ Membre de l'exécutif de mon syndicat

Vous êtes : Membre d'un syndicat

*De quelle fédération, de quel regroupement ou de quelle association faites-vous partie?

Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) ▼

Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ)

*De quel syndicat êtes-vous membre?

Association des professeurs de Lignery - Z27 ▼

Association des professeurs de Lignery – Z27

Orientations de négociation



Revendication salariale et monétaire

1. Parmi les principes suivants, quels sont ceux qui, selon vous, devraient être considérés comme importants pour formuler la revendication salariale et monétaire pour la prochaine ronde de négociation?

	Pas du tout important	Peu important	Neutre	Important	Très important
Des augmentations qui permettent une hausse de salaire supérieure à l'inflation	☐	☐	☐	☐	☐
Des augmentations qui permettent un rattrapage par rapport aux autres secteurs du marché de l'emploi comparables (secteur privé syndiqué et autres administrations publiques, notamment)	☐	☐	☐	☐	☐
Des investissements significatifs pour améliorer les conditions de travail	☐	☐	☐	☐	☐



Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur :
La revendication salariale et monétaire

→ PPT de présentation de la CSQ
Diapos # 4 à 10



* Régime de retraite

Le Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est un régime de retraite qui offre une rente garantie à vie et bénéficie d'une bonne santé financière. Le taux de cotisation, qui est de 8,63 % en 2026, se situait entre 10 % et 11 % de 2014 à 2023. Le critère d'admissibilité à une rente sans pénalité est d'avoir 61 ans, d'avoir accumulé 35 années de service ou de présenter une combinaison de l'âge et des années de service totalisant 90, avec un âge minimal de 60 ans. Par exemple, avoir 60 ans et compter 30 années de service.

Pour chaque année travaillée à temps plein, une personne accumule une rente correspondant à 2 % de la moyenne de ses cinq meilleures années salariales. Une personne ayant cotisé au RREGOP durant 30 ans à temps plein aura donc droit à une rente équivalente à 60 % de cette moyenne. Par ailleurs, à compter de 65 ans, la rente du RREGOP est réduite pour tenir compte de la rente de base du Régime de rentes du Québec (RRQ).

Depuis 2019, le RRQ a été progressivement bonifié. Cette amélioration offre de meilleures prestations de retraite, mais elle a également entraîné une hausse des cotisations des travailleuses et travailleurs d'environ 1 %. Lors de la dernière négociation, le gouvernement souhaitait réduire certains avantages du RREGOP pour compenser cette bonification du RRQ; cette demande a été refusée.

Enfin, à la retraite, la rente est indexée partiellement au coût de la vie (le niveau d'indexation varie selon les années de service accumulées).

2. Parmi les éléments suivants, lesquels devraient, selon vous, être davantage pris en compte à l'égard du régime de retraite lors de la prochaine négociation?

	Pas du tout important	Peu important	Neutre	Important	Très important
Le maintien des acquis	☐	☐	☐	☐	☐
Le maintien d'un niveau de cotisation stable	☐	☐	☐	☐	☐
L'amélioration des avantages accordés par le régime, par exemple en assouplissant les critères d'admissibilité à une rente sans pénalité ou en réduisant la pénalité applicable pour une retraite prise avant l'atteinte d'un de ces critères	☐	☐	☐	☐	☐



Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur :

Le Régime de retraite

→ **PPT de présentation de la CSQ**
Diapos # 11 à 14



*

Droits parentaux

Le régime des droits parentaux prévu à nos conventions collectives a pour objectif d'encadrer l'ensemble des dispositions liées à l'arrivée d'un enfant. Il permet aux personnes salariées du secteur public québécois de s'absenter du travail pour exercer leurs responsabilités parentales en bénéficiant d'une stabilité financière pendant ces congés, tout en évitant que cela entraîne des préjudices à leur situation d'emploi.

En plus de prévoir des dispositions en ce qui concerne les modalités de congé et les indemnités versées en coordination avec le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), nos conditions de travail comprennent également des mesures dans certaines situations particulières liées à la grossesse, à la naissance, à l'adoption et aux responsabilités parentales.

Par ailleurs, les dispositions de nos conventions collectives relatives aux droits parentaux ne sont pas toujours appliquées uniformément, en raison d'une écriture qui gagnerait à être clarifiée. Aussi, certaines personnes ne peuvent bénéficier équitablement des droits prévus par ce régime en raison de leur statut d'emploi ou du fait qu'elles occupent plus d'un emploi.

3. Parmi les principes suivants, lesquels devraient, selon vous, être davantage considérés comme importants par rapport aux droits parentaux lors de la prochaine ronde de négociation?

	Pas du tout important	Peu important	Neutre	Important	Très important
S'assurer que l'ensemble des droits parentaux est appliqué à toutes et tous de façon équitable, peu importe le statut d'emploi ou le fait d'occuper plus d'un emploi	☐	☐	☐	☐	☐
Réviser l'écriture de certaines dispositions des conventions collectives afin qu'elles soient clarifiées de façon technique pour s'assurer d'une application uniforme des droits	☐	☐	☐	☐	☐
Améliorer les avantages prévus au régime des droits parentaux, par exemple en bonifiant le congé de paternité ou le congé du parent n'ayant pas porté l'enfant, le congé d'adoption ou en élargissant l'accès aux congés spéciaux liés aux traitements de procréation assistée	☐	☐	☐	☐	☐



Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur :

Les droits parentaux

→ **PPT de présentation de la CSQ**

Diapos # 15 à 17





Autres enjeux

Lors des négociations, différents enjeux liés aux conditions de travail peuvent émerger comme des priorités pour une majorité, voire la totalité, des fédérations. La table centrale peut soutenir ces revendications et, dans certains cas, les traiter dans le cadre de ses discussions.

4. Au-delà du salaire, du régime de retraite et des droits parentaux, selon vous, quelle importance devrait être accordée aux sujets suivants lors de la prochaine ronde de négociation?

	Pas du tout important	Peu important	Neutre	Important	Très important
L'intelligence artificielle	☐	☐	☐	☐	☐
Les violences dans les milieux de travail	☐	☐	☐	☐	☐
La santé et la sécurité du travail, y compris les risques psychosociaux	☐	☐	☐	☐	☐
Le recours au secteur privé dans les services publics (agences, travail à forfait, sous-traitance, etc.)	☐	☐	☐	☐	☐
La contribution patronale aux assurances collectives	☐	☐	☐	☐	☐
Les enjeux de main-d'œuvre en région, notamment ceux liés aux dispositions sur les disparités régionales	☐	☐	☐	☐	☐



Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur :

- Les autres enjeux – L'intelligence artificielle : Diapo 18**
- Les autres enjeux – Violence dans les milieux de travail : Diapo 19**
- Les autres enjeux – Santé et sécurité au travail : Diapo 20**
- Les autres enjeux – Recours au privé : Diapo 21**
- Les autres enjeux – Assurances collectives : Diapo 22**
- Les autres enjeux – Main d'œuvre en région : Diapo 23**

→ [PPT de présentation de la CSQ](#)



5. Avez-vous des commentaires ou des suggestions d'orientations qui n'ont pas été abordés dans le cadre de cette consultation? Utilisez la boîte de texte ci-dessous pour nous en faire part.



À vous la parole !

Inscrire des suggestions d'orientations concernant : les **revendications salariale et monétaire**, le **régime de retraite**, les **droits parentaux** ou les **autres enjeux** traités dans cette consultation.

NB. Une consultation sur les matières sectorielles (conditions de travail des personnes enseignantes) vous sera présentée plus tard.

Précédent

Envoyer

Faites « Envoyer ».

Vous avez terminé la 2^e partie de la consultation. Merci !